

INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription doit être complété et adressé

- par courrier à :
FRAB Nouvelle-Aquitaine
12 bis rue St-Pierre
79500 MELLE
- ou par mail à
p.pierre@bionouvelleaquitaine.com

Avant le 27 avril 2018

- Nous vous invitons à vous inscrire le plus rapidement possible, et dans les délais, pour permettre une bonne organisation de la formation

RENSEIGNEMENTS

Pôle formations
05 49 29 17 18
p.pierre@bionouvelleaquitaine.com



• FRAB NOUVELLE-AQUITAINE •

Conditions générales de service

- Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement par chèque de la formation
- Pour les candidats à l'installation, une « attestation pour les personnes en démarche d'installation » doit être fournie (elle est à demander au Point Accueil Installation Transmission de votre département)
- La FRAB adresse au signataire du bulletin :
 - une facture ayant valeur de convention de formation simplifiée (numéro d'agrément : 75331050733)Ordonnance 2005-731 du 30 juin 2005 (JO du 1.7.05) relative à la simplification et à l'adaptation du droit dans les domaines de la formation professionnelle et de l'emploi Art. L 6353-2. Circulaire DGEFP n° 2006-10du 16.3.06 (BOT n° 2006-4 du 30.4.06).
 - une attestation de présence.
- Délai de rétractation, dédit, abandon, assiduité et sanction
 - Un délai de rétractation de 5 j est prévu : il court à compter de la date de signature du bulletin d'inscription. Toute personne signataire du bulletin d'inscription moins de 10 jours avant le début de la formation n'aura pas de délai de rétractation
 - Au delà du délai de rétractation de 5 jours, en cas de rétractation ou d'abandon ou d'absence en cours de cycle, les frais de participation seront exigibles en totalité par l'organisme de formation. Ils pourront être majorés du montant de financement non-perçu par VIVEA ou par l'OPCA financeur de la formation, suite à l'absence du stagiaire
- Nature de l'action de formation : l'action de formation entre dans la catégorie des actions « d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances » prévue par l'article L6313 du code du travail.
- En cours d'agrément Datadock, nous ne pouvons garantir que les salariés seront remboursés pour leur formation.

EN PRATIQUE

Tarifs

-15 euros / jour pour les agriculteurs adhérents au réseau FRAB
- Pour les agriculteurs non-adhérents au réseau FRAB, 30 € / jour
- pour les non-agriculteurs : 100 € / jour pour les adhérents au réseau FRAB, 200 € / jour pour les non-adhérents au réseau FRAB

Lieu

Montpezat d'Agenais (47)
chez M. Xavier Noulhianne.

Prise en charge

Agriculteurs, vous pouvez :

- couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation
- bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation. Renseignements : www.servicederemplacement.fr

Salariés : le coût de la formation peut partiellement être pris en charge par le FAFSEA

Repas de midi Auberge espagnole

Horaire 9h30 à 13h et 14h à 17h30

Durée 7 heures



Pâturage tournant pour améliorer
la performance de son système
fourrager

2 mai 2018
Durée : 7 heures



BULLETIN D'INSCRIPTION

TITRE DE LA FORMATION : **Pâturage tournant pour améliorer la performance de son système fourrager**

N° VIVEA : R075/2017/2580

NOM :
Prénom :
Entreprise :
Adresse :
CP : Commune :
Téléphone :
Mail :

Statut :
 Chef d'exploitation
 Conjoint collaborateur
 Salarié agricole
 Cotisant solidaire
 Aide familiale
 Autre :

Date de naissance :

Niveau d'études :
 Fin de scolarité obligatoire
 BAC
 BAC+3 et 4
 BEP, BPA, BEAP, CAP
 BAC+2
 BAC+5 et plus

Adhésion à une association du réseau FRAB :
 Non
 Oui, laquelle :

J'ai pris connaissance des conditions générales de service et je les accepte,

Fait à _____ le _____
Signature

Vos attentes par rapport à la formation

J'ai déjà suivi une formation sur ce thème :
 Non
 Oui, laquelle :

Quelles sont les nouvelles connaissances / les nouvelles pratiques que je souhaite acquérir :

PRODUCTION ANIMALE



Le 2 mai 2018

Pâturage tournant pour améliorer la performance de son système fourrager

OBJECTIF

2ème module, nécessaire pour poursuivre les échanges au sein du Groupe Caplor Lot-et-Garonne et conduire des PFV sur les exploitations participantes.

- Comprendre les principes de base qui sous-tendent les techniques de pâturage.
- Mettre en place et gérer le pâturage tournant sur son exploitation.
- Choisir et utiliser de manière optimale les mélanges adaptés à ce type de pâturage.

Pré-requis : avoir suivi la formation sur *la Conception et l'implantation des Prairies à Flore Variée pour améliorer l'autonomie alimentaire de l'exploitation*

Validation de la formation : au moyen d'un questionnaire remis au stagiaire à la fin de la formation

PROGRAMME DU 02 MAI 2018

Matin de 9h30 à 13h00

- Apport de connaissances théoriques sur les techniques de pâturage et l'intérêt des systèmes herbagers, les caractéristiques de l'herbe et le dimensionnement de la sole pâturée par diaporama.
 - Étude d'un cas concret dans une exploitation herbagère
 - Échanges et débat.

Après-midi de 14h00 à 17h30

- Visite de parcelles et discussion avec analyse en groupe

INTERVENANT

Monsieur Vladimir GOUTIERS, ingénieur-chercheur à l'Inra de Toulouse

RESPONSABLE DE STAGE

NOÉMIE SEGUIN, ANIMATRICE AGROBIO 47, CONSEILLÈRE TERRITOIRE, FRAB